

l'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité d'Ecuelles
www.mairie-ecuelles.fr

Spécial Budget 2007

Mot du Maire

Faire une introduction à ce Spécial Budget est, je ne m'en cache pas, un plaisir !

Cette année, la recherche d'un "produit attendu" dû à l'impôt des ménages, équivalent à celui de l'année passée, nous dirigeait simplement vers le maintien, sans augmentation, des taux de l'année 2006.

Mais, "sur le métier, cent fois remets ton ouvrage" et c'est ainsi, en « triturant » les chiffres, que "notre" Adjoint aux finances m'a fait la proposition la plus inattendue de l'année : "on peut baisser significativement le taux de la taxe d'habitation".

Nous avons tourné le problème en tous sens, fait différents scénarii, vérifié auprès des services de l'Etat avant de nous décider à proposer ce qui suit à la Commission finances.

Comme vous pourrez le lire ci-après, cette évolution de la taxe d'habitation nous permet de quitter une première place que personne ne nous enviait.

La possibilité de faire évoluer la Taxe d'Habitation et la Taxe sur le Foncier Bâti en gardant le "produit attendu" recherché, est la principale motivation de ce qui est expliqué dans ce "Spécial Budget".

De plus, cette année nous est particulièrement favorable, car la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères compense l'augmentation des bases d'imposition et l'évolution du taux de la taxe foncière sur le bâti.

Cette occasion offerte n'est en rien une « opportunité » (que certains jugeront probablement pré-électorale !) mais une possibilité résultante des modifications fiscales de notre Communauté de Communes.

Comme toutes les entités morales de type collectivités, associations ou autres, notre but premier est la recherche d'un équilibre financier nécessaire au fonctionnement des services et des investissements à réaliser. Une fois cet équilibre trouvé, nul besoin d'une trésorerie supplémentaire qui serait une manière de thésauriser tout à fait inconvenante.

Si la lecture de cet Ecuellois "Spécial Budget" n'est pas une lecture des plus divertissantes –je vous le concède volontiers– elle n'en est pas moins d'un intérêt certain.

Financièrement vôtre.

Jacques Maréchal



Baisse de 21 %
du taux de la
Taxe d'habitation

Voir articles pages suivantes

Budget 2007 : un modelage permanent

La préparation d'un budget n'est pas une simple opération annuelle pour gérer le quotidien de la commune. Il doit intégrer des actions pluriannuelles, prévoir des orientations politiques indispensables à l'évolution de notre territoire et ainsi s'inscrire dans une action résolue pour préparer l'avenir (voir l'Ecuellois "Spécial budget 2006").

Une commune ne peut pas supporter financièrement toute seule toutes les actions envisagées. Les aides qu'elle reçoit du Département et de la Région (Ecuelles ne peut prétendre aux aides de l'Etat à cause d'une fiscalité "bizarrement calculée" et qui lui est défavorable !) sont indispensables.

Certaines opérations annoncées ne seront pas réalisées dans l'immédiat car les délais d'affectation des subventions sont trop longs. Et puis, les priorités ou certaines opportunités imposent des changements de programmes tout en gardant une ligne conductrice dans les évolutions à venir.

Un budget n'est donc pas une statue de marbre immuable subissant les contraintes du temps mais doit être considéré comme une "matière vivante" qui se modèle en permanence : une œuvre ininterrompue, en quelque sorte. C'est ce que nous faisons en faisant vivre annuellement ce budget et en engageant de manière pluriannuelle des réalisations.

C'est le cas pour le triennal de voirie... qui va s'étaler sur ...7 ans ! (2 contrats de 3 ans chacun avec une année sabbatique entre les deux).

Il en est de même pour les impôts. Aussi incroyable que cela puisse être, globalement, ils vont diminuer pour tous les habitants –propriétaires ou locataires– de la commune.

Ce n'est pas de la magie mais la saisie d'une possibilité technique liée au passage en TPU (Taxe Professionnelle Unifiée) qui fait que nos taux ne sont plus liés à celui de la Taxe Professionnelle perçue jusqu'alors (voir article à ce sujet).

On réoriente, on adapte, on se sépare des actifs inutiles et coûteux, on cherche toutes les sources de financement possibles pour, au final, rendre service aux habitants de la commune sans que les efforts nécessaires pour toutes les réalisations envisagées deviennent insupportables car maintenant que nous avons assaini les finances municipales, maîtrisé les dérapages, programmé des investissements pluriannuels et rendu une lisibilité à notre action, nous pouvons raisonnablement engager des dépenses nouvelles qui peuvent être financées sans alourdir l'annuité de la dette communale.

Il en est donc fini, comme le disait justement Jacques Maréchal dans son discours des vœux 2007 de cette "gestion passéiste" ou d'un "pilotage à vue".

Mieux ! Dès que nous le pouvons, dès qu'une opportunité budgétaire le permet, comme c'est le cas cette année, les habitants d'Ecuelles doivent en être les premiers bénéficiaires.

Nous essayons ainsi d'effacer les "anomalies sociales" constatées par l'analyse des taux pratiqués avant notre mandature !

Cette baisse d'impôts est une véritable "petite révolution sociale". Jamais, de mémoire d'écuellois, on ne les a vu baisser, même sous les gouvernances précédentes affichées pourtant elles aussi résolument populaires !

Que cette analyse plaise ou non, notre action illustre la logique sociale que nous avons... Ainsi nous confortons encore et toujours la réputation qui veut qu'à Ecuelles les valeurs de solidarité et de partage, bien connues dans la région, soient omniprésentes pour l'ensemble de ses 2553 habitants !

Bonne découverte de ce budget 2007 !

Alain GI RAULT, 1^{er} Adjoint, chargé des Finances

Présentation du Budget 2007

Ce budget 2007, comme ceux des autres années, couvre les charges de fonctionnement de la commune (salaires du personnel, charges sociales, charges administratives et de gestion de la commune, etc.), assure le remboursement de la dette des investissements du passé et finance l'entretien des biens communaux et les nouveaux travaux engagés. (suite p3)

Présentation du Budget 2007 *(suite)*

Malgré les échéances à venir, nous nous tournons résolument vers la continuité de la modernisation des infrastructures municipales en engageons les travaux nécessaires au développement de la commune :

- extension de l'école des Lilas
- création d'une maison du gestionnaire du site Mermoz
- création de l'escalier de secours de l'étage de la mairie,
- suite de la réhabilitation de l'école de Ravanne
- lancement d'un triennal de voirie, etc.

Plusieurs réunions des Commissions municipales ont été nécessaires pour préparer ce budget 2007.

La Commission Finances a ensuite travaillé sur les propositions et, en fonction des disponibilités financières, validé les choix triés par priorité des Commissions.

Cette Commission Finances a eu aussi à se prononcer sur le montant des subventions allouées aux différentes associations : il sera demandé plus de lisibilité budgétaire pour certaines d'entre elles avant tout versement de subvention. La Loi est claire à ce sujet (article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001) : au delà d'un certain montant, une subvention ne peut être versée que si une convention précise l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention car ce sont avant tout les habitants qui la financent avec leurs impôts !

La majeure partie des tarifs municipaux n'a pas évolué.

Ce budget ne réclamera pas d'effort supplémentaire aux habitants de la commune, bien au contraire, sur l'ensemble des impôts payés, **il y aura DIMINUTION du montant de la part communale à s'acquitter.**

Que toutes les personnes qui ont contribué à ce budget, les Adjoints, les Conseillers municipaux, les personnes extérieures participant aux différentes Commissions ainsi que le personnel communal (qui assure la mise en forme, les ajustements entre les chapitres, les affectations dans les bonnes imputations) soient sincèrement remerciées.

Vos impôts communaux 2007

Après une période transitoire où il fallait continuer "le ménage" qu'avait commencé Jacques Maréchal, aujourd'hui le travail fourni porte ses fruits :

- les travaux de rénovation et de réhabilitation s'effectuent à "marche forcée" selon un planning pluriannuel (et il y a encore du travail pour de très nombreuses années !),
- les projets investissements lourds sont calés financièrement,
- le besoin de recettes nouvelles n'est pas nécessaire dans l'immédiat,

Donc, il n'y aura **pas de hausse d'impôts** demandée par la commune. Bien au contraire, un réajustement des taux entre eux permet la **diminution de vos impôts** (part communale).

Taux municipaux 2007

	2006	2007	
TH Taxe d'habitation	14,64%	11,57%	- 21 %
TFB Taxe foncier bâti	11,42%	12,42%	+ 8,75 %
TFNB Taxe foncier non bâti	81,09%	64,09%	- 21 %

Accueil périscolaire (date d'application 1er sept 2007)

Nb présences	par enfant et par mois
1 à 4 - Forfait	12,65 €
5	14,45 €
6	16,25 €
7	18,05 €
8	19,85 €
9	21,20 €
10	22,55 €
11	23,90 €
12	25,25 €
13	26,55 €
14	27,85 €
15	29,15 €
16	30,45 €
17	31,75 €
18	33,05 €
19	34,35 €
20	35,65 €
+ 1,30€/ présence suppl.	

Tarifs CLSH 2007 (tarifs inchangés)

revenus mensuels en €	1er enfant			2ème enfant			3ème enfant et +		
	matin	soir	total	matin	soir	total	matin	soir	total
0 à 1067	0,8	0,8	8,00	0,8	0,8	8,00	0,8	0,8	8,000
1067,01 à 1372	1,03	1,03	10,25	1,03	1,03	9,84	1,03	1,03	9,430
1372,01 à 1677	1,24	1,24	12,38	1,24	1,24	11,89	1,24	1,24	11,385
1677,01 à 2134	1,39	1,39	13,88	1,39	1,39	13,33	1,39	1,39	12,765
2134,01 à 2592	1,54	1,54	15,38	1,54	1,54	14,77	1,54	1,54	14,145
2592,01 à 3100	1,69	1,69	16,88	1,69	1,69	16,21	1,69	1,69	15,525
3100,01 à 3600	1,84	1,84	18,38	1,84	1,84	17,65	1,84	1,84	16,905
3600,01 et plus (1)	1,93	1,93	19,25	1,93	1,93	18,48	1,93	1,93	17,710
communes rurales limitrophe (2)	1,93	1,93	19,25	1,93	1,93	19,25	1,93	1,93	19,250
moins de 5 jours (3)	2,00	2,00	21,00	2,00	2,00	21,00	2,00	2,00	21,000
Extérieurs à la commune	2,00	2,00	24,00	2,00	2,00	24,00	2,00	2,00	24,000

(1) ainsi que ceux qui ne présentent pas leurs revenus

(2) Episy, Montarlott, Villemer, Villecerf, Ville St Jacques

(3) pour les vacances d'été uniquement

CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement (ou "centre aéré")

QU' ALLONS-NOUS FAIRE AVEC CE BUDGET EN 2007 ?

CONTINUER LA MODERNISATION ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE MUNICIPAL avec entre autres :

TRAVAUX BATIMENTS (PRINCIPALES OPERATIONS)

- ✓ Extension de l'école des Lilas ;
- ✓ Construction d'une maison pour le gestionnaire du site Mermoz
- ✓ Poursuite des travaux de rénovation des classes du groupe scolaire de Ravanne (avec changement fenêtres et volets) ;
- ✓ Début des travaux pour l'implantation d'une issue de secours à l'étage de la mairie ;
- ✓ Poursuite des travaux de restauration de la mairie notamment avec le remplacement de fenêtres et travaux de peinture;
- ✓ Fin des travaux de peinture de la salle Jean Mermoz (arrière scène, locaux étage, ...).

TRAVAUX DE VOIRIE ET ESPACES VERTS (PRINCIPALES OPERATIONS)

- ✓ Lancement d'un triennal de voirie avec enfouissement des réseaux rue Georges Villette ;
- ✓ Reprise des trottoirs rue Beauregard ;

- ✓ Travaux Avenue de Sens (mise en place d'ilôts dans l'axe de la chaussée pour faire ralentir le flux routier) ;
- ✓ Création d'une espace vert au carrefour de la rue de Montarlot et de l'Avenue de Sens ;
- ✓ Début de réaménagement de la plaine de Ravanne ;
- ✓ Reprise du pavage rue du Castel ;
- ✓ Etude pour l'implantation d'un abri-bus près de LIDL ;
- ✓ Changement de différentes lanternes d'éclairages public (en prévision : rue René Piketty, du Port, de l'Aulnaie, de l'Orangerie) ;
- ✓ Renforcement de l'éclairage public rue de la Tannerie, rue du Clos Bourrier ; etc.

SUBVENTIONS aux diverses associations : ADSCE, Comité des Fêtes, Carrefour de l'Amitié, etc.

SOUTIEN AUX PROJETS D'ECOLES : maintien de la subvention de 15 € par élève pour les sorties pédagogiques ; reconduction du contrat pour l'initiation musicale dans les écoles ; achat d'un ordinateur pour chaque école, ...

BUDGET 2007 PAR LES CHIFFRES

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

à **2 256 691 €** en "Fonctionnement"

à **1 602 820 €** en "Investissement"

FONCTIONNEMENT

Cette section du budget inclut tous les chapitres concernant les charges propres au fonctionnement normal de la commune.

Le détail des grandes lignes de cette section est donné par chapitre en dernière page de ce "spécial budget".

Quelques chiffres (les plus importants hors charges de personnel qui représentent environ 50% de ce budget de fonctionnement) sont fournis pour bien se rendre compte des montants engagés par la municipalité :

§ Energie – électricité :	76 000 €
§ Entretien voies et réseaux :	10 000 €
§ Maintenance équip ^{ts} com ^{naux} .	70 000 €
§ Assurances :	34 000 €
§ Entretien de terrains :	32 300 €
§ Entretien bâtiments :	27 000 €
§ Entretien matériels roulants :	12 500 €
§ Fournitures scolaires :	13 000 €
§ Frais d'avocat et d'expert (recours en appel pour le gymnase) :	15 000 €
§ Frais de tél. et affranch ^t :	11 000 €
§ CCAS :	10 000 €
§ Caisse des écoles :	8 000 €

§ Subventions et autres :	35 000 €
§ Participation à la carte Imagin'R :	27 000 €
§ Rembt intérêts des emprunts :	70 160 €
§ Reversement à la CCMSL(*) :	68 670 €

Et de nombreux autres montants qui forment ces dépenses de Fonctionnement.

INVESTISSEMENT

En 2007, l'extension de l'école des Lilas qui vient de démarrer sera le programme majeur nécessitant un investissement important (sans recours à l'emprunt).

D'autres investissements viendront cette année compléter cette construction : le triennal de voirie, maison du gestionnaire de site à Mermoz, l'issue de secours étage mairie, etc.

Ces travaux seront en partie autofinancés par le budget municipal ; seul le triennal de voirie sera financé à terme par un emprunt.

En quelques chiffres les principales dépenses d'investissement :

§ Remb ^t du capital des emprunts :	138 020 €
§ Maison de gardien :	70 000 € (*)
§ Triennal de voirie (1/3) :	160 000 € (*)
§ Enfouissement de réseaux (1/3) :	237 000 €
§ Aménagement site Ravanne :	15 000 €
§ Aménagement Avenue Sens :	15 000 €
§ Trottoirs rue Beauregard :	40 000 €

Et de nombreux autres travaux qui vont constituer ces dépenses d'investissement pour 2007 .

(*) les travaux s'effectueront sur 2 exercices budgétaires, la charge est donc répartie sur 2007 et 2008

(*) CCMSL : Communauté de Communes Moret Seine et Loing

Baisse des impôts

Depuis plusieurs années, un rééquilibrage des différentes taxes a été effectué par l'équipe municipale actuelle. En effet, paradoxalement, Ecuelles qui avait, il y a quelques décennies, la réputation d'être la "commune la plus riche du District", a le taux de la taxe d'habitation le plus élevé des 12 communes qui composent actuellement la Communauté de communes (CCMSL) et la taxe foncière sur le bâti la plus faible et avait également aussi la taxe professionnelle la plus faible !

Plus révélateur encore ! *La Rep.* du 13 novembre 2006 situait Ecuelles parmi les communes ayant le taux de taxe d'habitation le plus élevé du département avec "sa" 41^{ème} place sur les 514 communes de Seine et Marne. Peu glorieux !

Comprendra qui pourra ; on ne refait pas l'Histoire !

Il a donc été décidé ces dernières années "de casser cette spirale infernale" qui consistait à surtaxer les habitants de la commune ; il nous semble nécessaire que tous, "particuliers et industriels", participent de manière plus équilibrée au développement du territoire.

Une action progressive a été mise en place pendant plusieurs années (cf. "*spécial budget 2006*") : la variation de la taxe professionnelle croissait de manière plus importante que celle de la taxe d'habitation avec laquelle elle était liée. De plus, et surtout, cet accroissement de taxe professionnelle a anticipé le réajustement qui va s'effectuer durant plusieurs années sur le territoire de la CCMSL du fait du passage en TPU (taxe professionnelle unifiée).

Dans ce souci d'équilibrage des taux, la Commission Finances a validé le principe du basculement des charges des foyers d'Ecuelles en diminuant de manière importante le taux de la taxe d'habitation (-21%) et en augmentant modérément celui de la taxe foncière (+ 8,75%) sur le bâti.

Taux Taxe Habitation		2006	2007
VILLECERF		7,88	
MONTARLOT		8,06	
VILLEMER		8,99	
VERNOU LA CELLE SUR SEINE		9,45	
VILLE SAINT JACQUES		9,89	
VEVEUX LES SABLONS		11,17	
EPISEY		11,40	
THOMERY		11,65	
SAINT MAMMES		12,49	
MORET SUR LOING		14,00	
CHAMPAGNE SUR SEINE		14,16	
ECUELLES		14,64	11,57

Taux Foncier Bâti		2006	2007
ECUELLES		11,42	12,42
EPISEY		14,00	
VILLEMER		14,90	
VILLECERF		16,50	
MONTARLOT		16,78	
VERNOU LA CELLE SUR SEINE		17,61	
VILLE SAINT JACQUES		18,84	
THOMERY		21,29	
SAINT MAMMES		23,67	
VEVEUX LES SABLONS		24,27	
MORET SUR LOING		25,58	
CHAMPAGNE SUR SEINE		27,48	

Ainsi, et c'est la première fois depuis au moins 30 ans, **la taxe d'habitation va diminuer cette année.**

Cette action sociale va principalement favoriser les locataires qui ne paient pas de taxe foncière ; les habitants propriétaires auront une baisse un peu moindre car la baisse de la taxe d'habitation sera effritée par l'augmentation d'1 point de la taxe foncière.

Cette opération, **neutre** pour le budget communale, absorbe l'augmentation de 1,8% décidée par l'Etat sur les bases d'imposition 2007.

L'ECUELLOIS

- Rédaction : A. GIRAULT, Adjoint chargé des Finances - Réalisation : Commission Information et Communication -
 Directeur de publication : J. MARECHAL - Impression : Mairie

INCIDENCE SUR LES FEUILLES D'IMPOTS

Le budget ayant été assaini, les dépenses maîtrisées et les investissements futurs financés, cette année, la commune n'a pas besoin d'apport supplémentaire de recettes pour assurer les opérations programmées par les différentes Commissions. Il n'y a donc pas lieu, comme c'est déjà le cas depuis 2 ans, d'augmenter les taux des impôts communaux.

De ce fait 2 cas de figures pouvaient se présenter :

- 1) Le maintien des taux de l'année 2006 ;
- 2) Du fait du passage de notre TP (Taxe Professionnelle) en TPU (TP Unique), certains taux communaux ne sont plus liés entre eux. Ainsi la taxe d'habitation n'est plus liée à la TP (la taxe foncière sur le non bâti reste toujours liée à la taxe d'habitation et la

taxe foncière sur le bâti libre de toute évolution). On pouvait donc basculer une partie des taux de la taxe d'habitation sur la taxe foncière sur le bâti ;

C'est cette deuxième solution qui fut retenue.

Des simulations ont été faites avec différentes hypothèses et le résultat est édifiant : **le basculement des taux est favorable aux habitants** de la commune, déclenchant une **baisse des impôts locaux**.

Pour imaginer ce qui précède, nous revenons vers la "famille virtuelle" représentative de la commune que nous suivons depuis quelques années afin de comparer les variations apportées par les ajustements des taux des taxes d'imposition.

ATTENTION : Dans les simulations ci-dessous, il s'agit bien de montants correspondant à la **PART COMMUNALE**, celle dont le Conseil municipal maîtrise les évolutions.

Pour un même "produit attendu" (recettes liées aux impôts) pour le budget communal :

1) **Maintien des taux 2006** (avec augmentation de 1,8% des bases par l'Etat)

TH (*)	2006	2007	
Base	1 473	1499,51	Variation Part communale
Taux	14,64%	14,64%	0,00%
Impôt	215,65 €	219,53 €	+ 3,88 €

Simulation avec les taux 2006 maintenus

+ 5,90 €

TFB (*)	2006	2007	
Base	984,55	1002,27	Variation Part communale
Taux	11,42%	11,42%	0,00%
Impôt	112,44 €	114,46 €	+ 2,02 €

Si les taux restent identiques à ceux de 2006, cela se traduit par une augmentation d'impôts du fait de l'augmentation de 1,8% des bases

2) **Basculement des taux de la TH sur la TF** (avec augmentation de 1,8% des bases)

TH (*)	2006	2007	
Base	1 473	1499,51	Variation Part communale
Taux	14,64%	11,57%	- 21,00 %
Impôt	215,65 €	173,49 €	- 42,15 €

Le basculement d'une partie de la TH sur la TFB est favorable à l'ensemble des foyers d'Ecuellas et globalement les impôts diminueront

- 30,10 €

TFB (*)	2006	2007	
Base	984,55	1002,27	Variation Part communale
Taux	11,42%	12,42%	+ 8,75 %
Impôt	112,44 €	124,48 €	+ 12,05 €

Soit -39,40 € environ, si on intègre la baisse TEOM (*) et les augmentations des taxes départementales, régionales et de l'état.

(*) **TEOM** : taxe enlèvement ordures ménagères

(*) **Taxe "Habitation" (TH)** Simulation pour une base 1385 en 2002, régulièrement indexée

(*) **Taxe "Foncier Bâti" (TFB)** Simulation pour une base 925 en 2002, régulièrement indexée

✓ Vous pouvez connaître votre base en consultant vos feuilles de taxe d'habitation et taxe foncière. Attention, les bases pour ces 2 taxes ne sont pas semblables

✓ Les calculs pour la TFB sont semblables ; pour connaître le montant 2007, il suffit de reprendre vos feuilles de l'année 2006 et de faire la simulation avec les taux indiqués (64,09% au lieu de 81,09 %).

Questions / réponses

Les informations ci-dessous sous la forme d'un questions/réponses permettront de mieux comprendre l'évolution des taux 2007. Toutefois, si des précisions étaient encore nécessaires, l'Adjoint aux Finances se tient à votre disposition pour vous apporter les renseignements complémentaires.

BAISSE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION.

Le taux de la taxe d'habitation baissera de 21% cette année. Le taux passera de 14,64% à 11,57%.

Cette baisse absorbera aussi les 1,8% d'augmentation décidés par l'Etat sur les bases.

A noter aussi que le taux de la taxe foncière sur le non bâti, lié à celui de la taxe d'habitation baissera de 21%.

ET LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI ?

Pour ne pas déséquilibrer le budget, le taux de taxe foncière évoluera de +1 point (soit + 8,75% de variation par rapport à 2006).

Pour la quasi totalité des habitants de la commune, la baisse de la taxe d'habitation compensera largement cette augmentation.

QUE VA T'IL SE PASSER ? QUELLE INCIDENCE SUR LES IMPOTS LOCAUX ?

Il faut rappeler que les taux qui sont fixés n'agissent que sur la **part communale** des impôts locaux

Globalement, (part communale de la taxe d'habitation + part communale des taxes foncières), **les impôts BAISSERONT** pour tous les habitants de la commune.

Et, "cerise sur le gâteau", **la TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) **est réajustée à la baisse** cette année d'un pourcentage équivalent à celui de la hausse d'équilibrage de la taxe foncière sur les propriétés bâties annulant ainsi l'augmentation prévue ; le hasard fait plutôt bien les choses !

Pour être complet, une seule ombre à ce tableau, ce sont les augmentations des taux de la Région et du Département pour compenser les transferts de charges

de l'Etat qui ne sont pas entièrement financés.

MAIS... QUI PAIENT CES BAISSES ? QUI SONT LES BENEFICIAIRES DE CES MESURES ?

En effet, "*qui paient ces baisses ?*" car tout système doit être équilibré pour fonctionner : ce qu'on gagne d'un côté doit être récupéré quelque part

Eh bien, ce sont ceux qui ne paient pas de taxe d'habitation ; principalement les industriels qui vont voir cette année leur Taxe professionnelle certainement diminuer à cause de la Loi de Finances 2007 qu'il leur est plutôt favorable avec l'écêtement sur la valeur ajoutée de leur entreprise.

L'intérêt de ces transferts de taux est que les habitants (locataires et propriétaires) soient les premiers bénéficiaires de ces mesures d'ajustement.

Une vraie mesure sociale !

POURQUOI NE PAS L'AVOIR FAIT AVANT ?

Tout simplement parce qu'on ne le pouvait pas !

En effet, les taux sont liés entre eux : baisser la taxe d'habitation faisait baisser la taxe professionnelle, jusqu'alors principale source de revenus de la commune.

Avec le passage en TPU en 2006, nous n'avons plus directement cette contrainte.

C'est donc "opportunément" que nous saisissons cette possibilité technique de réajustement des taux cette année avec pour objectif de fixer les taux d'Ecuelles dans la moyenne des taux des communes de la Communauté de communes (CCMSL) (*voir article p5*).

Nous avons bien identifié cette "anomalie" concernant le taux de la taxe d'habitation : on taxait exagérément les habitants (*la taxe de la taxe d'habitation d'Ecuelles était plus importante de près de 30% par rapport à la moyenne de ceux des autres communes de la CCMSL*) et peu les industriels !!!

Depuis 3 ans, nous essayons de corriger cette "anomalie" pénalisante en utilisant, au gré des Lois de Finances successives, les leviers légaux, qui nous permettent de le faire.

En résumé

La part communale de la taxe d'habitation baissera (elle absorbera l'augmentation de 1,8% d'augmentation de l'Etat) ;

La part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties baissera ;

La part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties associée à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'évoluera pas.

C'EST POURQUOI, GLOBALEMENT, VOS IMPOTS LOCAUX (PART COMMUNALE) DIMINUERONT CETTE ANNEE.

TRIENNAL DE VOIRIE

La commune dispose de 3 sources de rentrées financières : vos impôts, les subventions et les emprunts.

Les 2 premières sont actuellement utilisées dans le rattrapage des retards accumulés dans l'entretien et la mise aux normes des bâtiments communaux et dans l'extension des infrastructures liées à une très forte croissance démographique sur le territoire. Il n'est pas question de faire payer nos enfants pour des sous-investissements d'hier (ou un manque d'anticipation de ceux-ci) ou des évolutions mal maîtrisées !

Par contre, le triennal de voirie, qui est un investissement intergénérationnel qui s'amortit sur 20 à 30 ans, sera financé en partie par une recherche de financement externe (emprunt).

Mais un principe strict a été imposé : les emprunts contractés ne doivent pas alourdir les annuités de remboursement de la dette.

Notre budget est actuellement équilibré, il permet de réaliser de nombreuses opérations, il n'est donc pas question de le "scléroser" par des opérations non financées demandant des emprunts inconsidérés comme ce fut le cas par exemple pour la zone artisanale des Renardières !

En 2007, un emprunt de 150 000 euros a été inscrit au budget. Il sera débloqué en fonction de l'état d'avancement des travaux du triennal de voirie avec l'enfouissement des réseaux.

Le triennal de voirie engagé pour aménager et sécuriser la rue Georges Villette se compose de 3 sections.

Triennal de voirie 2007 - 2009		Voirie (*)	Enfouissement (*)
Programme 2007	Ets Piketty à Pharmacie	326 000 €	237 000 €
Programme 2008	Pharmacie à Café du Centre	190 000 €	352 000 €
Programme 2009	Rond-point Charmois à Ets Piketty	298 000 €	355 000 €

(*) Part communale

Remarques :

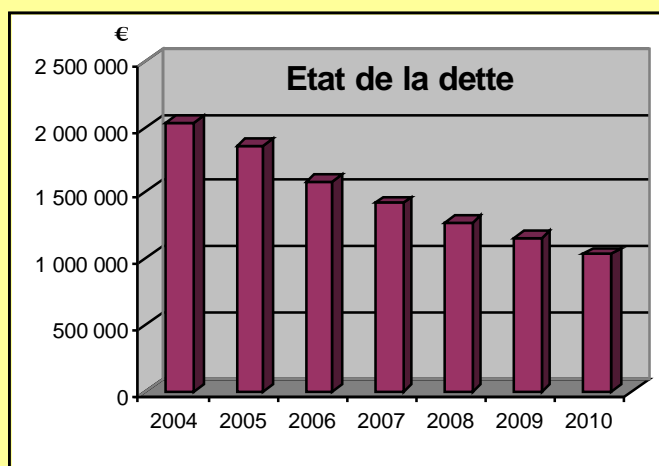
- Ces chiffres prévisionnels TTC sont indicatifs.
- Vu les délais d'instruction des dossiers, chaque programme ne se fera pas en année pleine mais sur 2 exercices budgétaires ; le financement a été effectué, par année, en fonction des réalisations prévues.

Un nouveau triennal de voirie est déjà en préparation : il terminera les travaux de la rue Georges Villette (tronçon partant du "café du centre" et allant vers la sortie d'Ecuelles côté Episy y compris l'extension du réseau d'incendie) et permettra de sécuriser la rue de Charmois (avec enfouissement des réseaux).

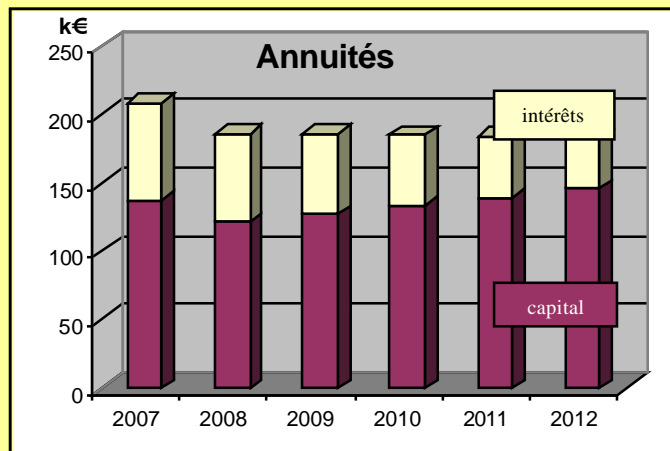
ETAT DE LA DETTE DE LA COMMUNE

Depuis 4 ans, la municipalité n'a pas souscrit d'emprunts pour financer ses programmes d'actions. Cette gestion a permis de désendetter la commune. Maintenant, la marge de manœuvre obtenue va permettre de rechercher des financements pour le triennal de voirie sans alourdir l'annuité de la dette de cette année.

Dette en capital : 1 419 319 €, soit 548 € par habitant.



Annuité de la dette : 208 995 €, soit 81 € par habitant.



SUBVENTIONS MUNICIPALES 2007

Les subventions municipales accordées ne peuvent pas financer les investissements (*)

	Subventions de fonctionnement	Subventions conditionnelles
ADSCE (1)		
Subvention de fonctionnement administration ADSCE (1)	10 000 €	
Subvention exceptionnelle local canoë (2)		3 400 €
sous total	10 000 €	3 400 €
Comité des Fêtes		
Subvention communale de fonctionnement	3 000 €	
Subvention communale fond réserve	1 000 €	
Subvention exceptionnelle feux d'artifice (2)		2 600 €
Subvention exceptionnelle course cycliste (2)		1 250 €
sous total	4 000 €	3 850 €
COS personnel communal		
Subvention communale de fonctionnement	3 300 €	
Subvention exceptionnelle conditionnelle (2)		300 €
sous total	3 300 €	300 €
Anciens Combattants		
FNACA	600 €	
Carrefour de l'Amitié	130 €	
FCPE	1 400 €	
APP La truite	230 €	
Commissariat de Police	80 €	
Sapeurs Pompiers	90 €	
Secours populaire	90 €	
Secours catholique	500 €	
Association des écoles (1,60 €/enfant)	250 €	
Société de tir STRM	510 €	
Assoc. Club Plongée	450 €	
Assoc. Club Foot		150 €
sous total	4 330 €	300 €
Divers		
Provisions pour autres subventions affectées par DM		5 520 €
sous total	- €	5 520 €
	21 630 €	13 370 €
		35 000 €

(1) subvention versée après la signature d'une convention conformément à l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

(2) subvention versée si réalisation de l'action à l'origine de la demande

(3) subvention versée si bilan année écoulée fourni

MONTANT RESERVE POUR LES SUBVENTIONS AU B.P. 2007 : 35 000 €

(*) Les investissements doivent se faire en autofinancement. Les demandes (avec justification) ne seront qu'exceptionnelles.

Deux grandes sections composent un budget communal : la section "FONCTIONNEMENT" et la section "INVESTISSEMENT" avec chacune ses dépenses et ses recettes

FONCTIONNEMENT

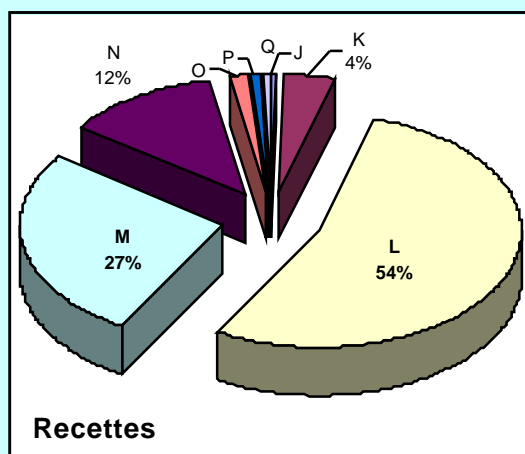
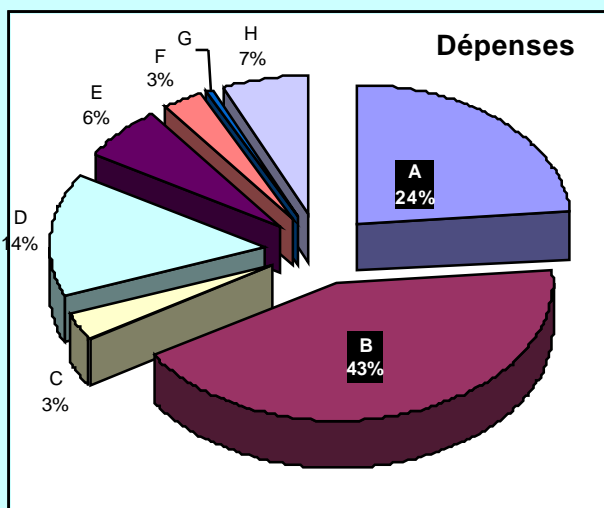
DEPENSES

Dépenses : 2 256 691 €

Les dépenses de fonctionnement sont les charges à payer pour assurer la gestion au quotidien de la commune. Elles sont réparties dans les grands chapitres budgétaires suivants :

A : Charges à caractère général :	534 130 €
B : Charges de personnel :	960 000 €
C : Reversement à la CCMSL :	68 670 €
D : Virement à la section Inves ^t :	321 792 €
E : Autres charges :	146 250 €
F : Remb ^t Intérêts emprunts :	70 160 €
G : Charges exceptionnelles :	8 460 €
H : Opération d'ordre (transfert entre comptes):	147 229 €

L'augmentation des charges de personnel est dû au recrutement de 2 animateurs compétents pour prendre en charge le CLSH (centre aéré)



RECETTES

Recettes : 2 256 691 €

Ces recettes sont couvertes par l'excédent de l'année précédente, les subventions et remboursements divers et... les impôts perçus.

Elles se composent des grandes lignes suivantes :

J : Remb ^t de charges :	5 000 €
K : Produits et services :	95 630 €
L : Impôts locaux (TH, TFB, TFNB) :	1 218 630 €
M : Reversements divers (taxes diverses compensations et autres reversements) :	601 656 €
N : Dotations et participations (Etat, Région, Département) :	274 288 €
O : Travaux en régie :	30 000 €
P : Autres produits :	18 800 €
Q : Produits except. et financiers :	12 687 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses : 1 602 820 €

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement des grandes rubriques suivantes :

Remb ^t du capital emprunts :	138 020 €
Immobilisations incorporelles et opération d'ordre :	30 300 €
Immobilisations corporelles (travaux neufs, voirie et bâtiments) :	392 500 €
Immobilisations en cours (extension école Lilas, triennal de voirie, etc.) :	1 042 000 €

RECETTES

Recettes : 1 602 820 €

Les recettes sont :

Virement de la section Fonctionnement :	321 792 €
Produit de cessions (vente de biens) :	225 180 €
Dotations fonds divers (compensation de TVA sur travaux neufs) :	75 000 €
Subventions d'investissement (Région et Département) :	196 620 €
Provisions pour travaux neufs (emprunt + excédents 2006) :	636 999 €
Opération d'ordre et immo.corp.:	147 229 €